

ACCORD DE SAMOA

**ORGANISATION DES ÉTATS
D'AFRIQUE, DES CARAÏBES ET DU
PACIFIQUE**

**CONSEIL DE
L'UNION EUROPÉENNE**

**Bruxelles, le 30 juin 2025
(OR. en)**

ACP/21/001/25

ACP-UE 2102/25

OACPS

NOTE

Objet: Déclaration conjointe de l'Organisation des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique et de l'Union européenne en vue de la quatrième conférence internationale sur le financement du développement (FfD4)

Les délégations trouveront ci-joint le texte de la déclaration conjointe de l'Organisation des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique et de l'Union européenne en vue de la quatrième conférence internationale sur le financement du développement (FfD4), tel qu'il a été approuvé par l'OEACP et l'UE conformément à leurs procédures internes respectives.

Déclaration conjointe de l'Organisation des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique et de l'Union européenne en vue de la quatrième conférence internationale sur le financement du développement (FfD4)

Les 77 membres de l'Organisation des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (OEACP) et États signataires de l'accord de partenariat OEACP-UE (accord de Samoa) ainsi que les 27 États membres de l'Union européenne (UE) réaffirment leur détermination à réaliser les objectifs de développement durable (ODD) des Nations unies et le programme de développement durable à l'horizon 2030. Nous appelons de nos vœux une FfD4 couronnée de succès, qui accélère l'action collective et audacieuse en vue d'aboutir à un cadre de financement mondial renouvelé pour le développement durable et qui réaffirme le rôle indispensable du multilatéralisme.

Nous, l'UE et ses États membres ainsi que les membres de l'Organisation des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique:

vu l'accord de Samoa, établissant entre les 104 signataires un partenariat politique fondé sur un engagement commun en faveur du multilatéralisme et de la réalisation du programme de développement durable à l'horizon 2030 et des objectifs de l'accord de Paris sur le changement climatique,

réaffirmons être fermement résolus à mettre pleinement et effectivement en œuvre le programme de développement durable à l'horizon 2030 et l'accord de Paris sur le changement climatique.

Préoccupés par le faible niveau de mise en œuvre du programme 2030, nous insistons, à cet égard, sur l'importance de mobiliser davantage de ressources;

soulignons notre ferme détermination à faire de la FfD4 un succès, qui accélère l'action en vue d'aboutir à un cadre de financement mondial renouvelé pour le développement durable. Dans le prolongement du programme d'action d'Addis-Abeba, il importe d'accélérer d'urgence les mesures visant à combler le déficit de financement, ainsi que de catalyser les investissements en faveur du développement durable à grande échelle, tout en s'attaquant et en répondant aux problématiques nouvelles et en suspens;

réaffirmons notre attachement au multilatéralisme et à l'ordre international fondé sur des règles s'articulant autour des Nations unies, et notre soutien à un ordre commercial multilatéral régi par des règles, doté d'un système commercial multilatéral stable, juste, sûr, inclusif, transparent et prévisible, au centre duquel se trouve l'Organisation mondiale du commerce (OMC), **étant préoccupés** par la forte augmentation des obstacles au commerce international et par l'environnement politique, social et économique considérablement changé, fragmenté et incertain dans lequel se déroule la FfD4;

soulignons qu'il est urgent de renforcer la résilience et de combler le déficit de financement mondial en vue d'atteindre les ODD au moyen d'une utilisation efficace de toutes les sources de financement – publiques et privées, internes et internationales – pour soutenir la mise en œuvre du programme 2030, ainsi que d'accroître la coopération, y compris par le renforcement des capacités et par une assistance technique et financière, afin de relever les défis et de bénéficier des avantages;

tenons compte du fait que l'UE et ses États membres jouent depuis longtemps un rôle de premier plan pour ce qui est de soutenir les efforts déployés au niveau mondial pour promouvoir le développement durable, de faire face aux défis mondiaux et d'affronter les crises dans le monde, y compris en tant que premier pourvoyeur mondial d'aide publique au développement (APD), fournissant 42 % de l'APD totale. Alors que l'APD est en baisse, nous **rappelons** l'engagement collectif qui a été pris de revoir à la hausse et d'honorer les engagements respectifs en matière d'APD, notamment celui de la plupart des pays développés d'atteindre l'objectif de 0,7 % du revenu national brut (RNB) consacré à l'APD et l'objectif de 0,15 à 0,20 % du RNB consacré à l'APD aux pays les moins avancés (PMA);

soulignons que les principes d'efficacité du développement restent pertinents et doivent être respectés par tous les acteurs du développement et appelons de nos vœux une redynamisation de l'architecture de coopération pour le développement en vue d'une coopération plus efficace, inclusive, cohérente et efficiente afin de produire des effets sur le développement durable; rappelons les limites du produit intérieur brut (PIB) et mettons en avant la nécessité de prendre en considération l'indice multidimensionnel de vulnérabilité et de résilience (OMVRI) de l'OEACP ou d'autres indicateurs dans le processus de graduation des pays, en vue de leur sortie de la liste des bénéficiaires de l'APD, afin de ne pas rompre la trajectoire de développement, et prenons dès lors acte de la stratégie de graduation en cours d'élaboration par les pays du Comité d'aide au développement (CAD) de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE);

soulignons qu'il importe d'assurer une bonne gestion des finances publiques et d'œuvrer ensemble à renforcer les capacités de gestion de la dette des pays; préoccupés par le poids de la dette publique dans les pays de l'OEACP, préconisons la mise en œuvre effective à plus grande échelle des initiatives qui produisent de bons résultats, telles que le cadre commun du G20 pour le traitement de la dette et les travaux du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale sur une approche à trois piliers visant à soutenir les pays vulnérables confrontés à des problèmes de liquidité; insistons sur la nécessité de renforcer la coopération internationale sur la mobilisation des recettes nationales et la lutte contre les flux financiers illicites, y compris la fraude fiscale et l'évasion fiscale, sur la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT) ainsi que sur la fraude, et de mettre en place des systèmes fiscaux équitables et efficaces;

soulignons qu'il importe de mobiliser des financements privés pour le développement durable, y compris pour tirer parti des ressources publiques nationales, bilatérales, triangulaires et multilatérales afin d'obtenir des résultats en termes d'ampleur et d'impact. Nous devrions tendre vers une utilisation efficace d'instruments financiers innovants assortis d'une additionnalité financière, y compris des garanties et d'autres mécanismes de partage des risques, des fonds d'investissement public-privé, ainsi que des obligations vertes et bleues. La mobilisation des financements privés pour le développement durable va de pair avec le renforcement des institutions publiques, des politiques et de la gouvernance économique, et avec la mise en place d'un environnement favorable aux entreprises qui encourage les investissements privés. Elle favorise en outre la mobilisation des envois de fonds et des investissements de la diaspora en faveur du développement durable;

soulignons qu'il est indispensable de poursuivre les réformes en vue d'aboutir à une architecture financière internationale plus inclusive, efficace, équitable et représentative, qui soit adaptée pour contribuer à faire face aux défis mondiaux que sont l'éradication de la pauvreté et la réalisation des ODD. Nous soulignons qu'il est nécessaire de renforcer la représentation des pays en développement dans la prise de décision au sein des banques multilatérales de développement (BMD) et d'autres institutions économiques et financières internationales, ainsi que d'y faire davantage entendre leur voix, afin de continuer à assurer l'efficacité, la responsabilité et la légitimité des institutions. Nous demeurons fermement attachés à un FMI fort et doté de ressources suffisantes, investi d'un rôle central au sein du dispositif mondial de sécurité financière. Nous soutenons la mise en œuvre par les BMD des recommandations issues de l'évaluation du G20 sur les cadres d'adéquation des fonds propres en vue de débloquer des capacités supplémentaires de prêt des BMD et d'examiner la flexibilité dans l'accès aux ressources, tout en préservant leur viabilité financière à long terme, la solidité des notations de crédit et leur traitement de créancier privilégié. Nous nous félicitons que la communauté internationale ait atteint et dépassé l'ambition mondiale de 100 milliards de dollars américains pour l'acheminement de droits de tirage spéciaux (DTS) en vue de soutenir des pays vulnérables. L'UE joue un rôle de premier plan à cet égard et les États membres de l'UE se sont déjà engagés à verser 37 milliards de dollars américains en DTS au fonds fiduciaire du FMI pour la résilience et la durabilité et au fonds fiduciaire du FMI pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance, quelque 35 milliards de dollars américains ayant été versés;

saluons le soutien apporté aux États membres de l'OEACP par l'UE et ses États membres, travaillant dans le cadre d'une approche "Équipe Europe", par l'intermédiaire de la stratégie "Global Gateway" et de son modèle de partenariat fondé sur les investissements;

sommes conscients que la stratégie "Global Gateway" recèle un potentiel permettant d'aider les États membres de l'OEACP à mobiliser des capitaux tant publics que privés afin de mettre en œuvre des projets durables à fort impact dans les différents domaines d'intérêt commun que sont le transport, les énergies durables, le numérique, l'éducation, la recherche et la santé, et en favorisant un environnement propice aux investissements;

nous engageons à collaborer en vue d'améliorer les conditions propres à favoriser des investissements de qualité, de renforcer le dialogue de partenariat dans ce domaine et plus largement dans le domaine du financement du développement, et de promouvoir les accords de commerce et d'investissement ainsi que la normalisation et les cadres réglementaires;

attendons avec intérêt de continuer à travailler ensemble pour mobiliser des financements en faveur du développement durable afin d'atteindre les ODD d'ici à 2030.